

SUISSE - BÂLE



BIO-EUROPE SPRING 2023 - Événement Pharma/Biotech

DU 20 AU 22 MARS 2023 (EN DISTANCIEL DU 28 AU 30 MARS 2023)

Dans le cadre de la Team France Export, CCI International Grand Est et BioValley France, avec le soutien de la Région Grand Est, vous proposez de participer à **BIO-EUROPE SPRING 2023**, l'événement incontournable en Europe dédié aux biotechnologies et à l'industrie pharmaceutique.

Pour son édition 2023, BIO Europe Spring se tiendra en présentiel à Bâle du 20 au 22 mars 2023 et en distanciel du 28 au 30 mars 2023.

La délégation française conduite par Business France, en partenariat avec les Pôles Santé en Réseau, s'ajoutera à plus de 2 000 participants, plus de 1 000 entreprises, représentant une cinquantaine de pays.

Durant trois jours, vous aurez l'opportunité de :

- **rencontrer des partenaires** de l'industrie pharmaceutique européenne (laboratoires, investisseurs, R&D)
- **participer à un atelier d'immersion** dans l'écosystème suisse de biotech en partenariat avec des acteurs locaux
- **construire/renforcer un réseau** puissant et bénéfique pour vos projets

LA SUISSE : UN MARCHÉ HAUTEMENT SPÉCIALISÉ

• **Avec 44 % de ses exportations portées par le secteur des sciences de la vie**, la Suisse dispose d'atouts tels que la proximité d'entreprises multinationales, de PME de taille plus modeste, de spécialistes et d'institutions de recherche qui créent un environnement idéal pour l'innovation, la recherche et le développement.

• **Forte activité en recherche clinique** : concentration de sociétés pharmaceutiques, biotech de recherche et de nombreux centres de médecine académique. Avec une législation favorable aux entreprises étrangères, la Suisse est un lieu incontournable en Europe pour le test et le lancement de nouveaux médicaments.

• **Biotechnologies et industrie pharmaceutique en croissance :**

- En 2020, Roche a investi 13 Mds USD, et Novartis 9,1 Mds USD dans la R&D.
- Bâle est le centre européen de la biotechnologie et des sciences de la vie. De nombreuses entreprises de biotechnologie innovantes et de jeunes pousses y sont implantées. Les grands groupes pharmaceutiques comme Roche et Novartis sont également basés à Bâle.
- On retrouve ainsi à Bâle plus de 2 400 entreprises ayant des activités de fabrication et plus de 700 organisations spécialisées dans les sciences de la vie.
- Les régions du Bassin lémanique ainsi que de Zurich-Zoug représentent également des pôles de compétence attractifs pour les entreprises dans le secteur pharmaceutique et des biotechnologies.

En partenariat avec :



DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 31 JANVIER 2023

CONTACTS

Alsace // Emmanuel BUTZ // T. 03 88 76 42 30 // 06 75 52 03 71 // e.butz@grandest.cci.fr
Champagne-Ardenne // Amandine PIHET // T. 03 26 50 62 98 // 06 25 42 47 54 // a.pihet@grandest.cci.fr
Lorraine // Valérie MOTTLL // T. 03 83 85 54 78 // 06 42 24 60 83 // v.mottll@grandest.cci.fr

• teamfrance-export.fr/grandest

CCI Grand Est - 10 Place Gutenberg – CS 20003 - 67085 Strasbourg Cedex – France



| NOTRE OFFRE | Coût |
|--|-------------|
| Business Expedition Biotech BIO Europe Spring 2023 - Présentiel et distanciel | 2 495 € HT |
| <p>Services inclus :</p> <p><u>En amont du salon</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Début février 2023 : webinar pour vous préparer au congrès et à la bonne utilisation de la plateforme de partnering BtoB pour la prise de rendez-vous - Présentation du marché des biotechnologies en Suisse et témoignage d'entreprise implantée en Suisse - Ouverture et remise de vos accès à la plateforme de partnering afin de fixer vos rendez-vous lors du congrès <p><u>Pendant le salon du 20 au 22 mars</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accès à la plateforme de partnering, aux conférences et tables rondes - Rencontre avec vos prospects identifiés au préalable via la plateforme de partnering <p><u>En parallèle du salon</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Innovation Tour comprenant la visite d'un lieu à Bâle présentant les innovations et biotechnologies de cet écosystème <p><u>Après le salon en présentiel</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite des rendez-vous via la plateforme de partnering du 28 au 30 mars 2023 en ligne | |
| Forfait d'organisation CCI International Grand Est | 600 € HT |
| Business Expedition Biotech BIO Europe Spring 2023 - distanciel | 1 995 € HT |
| <p>Services inclus :</p> <p><u>En amont du salon</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Début février 2023 : webinar pour vous préparer au congrès et à la bonne utilisation de la plateforme de partnering BtoB pour la prise de rendez-vous - Présentation du marché des biotechnologies en Suisse et témoignage d'entreprise implantée en Suisse - Ouverture et remise de vos accès à la plateforme de partnering afin de fixer vos rendez-vous lors du congrès <p><u>Pendant le salon du 20 au 22 mars</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accès à la plateforme de partnering, aux conférences et tables rondes <p><u>Salon en ligne du 28 au 30 mars</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rencontre avec vos prospects identifiés au préalable via la plateforme de partnering | |
| Forfait d'organisation CCI International Grand Est | 600 € HT |



* La Région et le FEDER (via le programme opérationnel 2021-2027) sont susceptibles de vous accorder, pour toute inscription confirmée une subvention pouvant aller jusqu'à 50% du coût net de la mission (hors forfait organisation CCI), sous réserve d'une inscription au Programme Régional Export Grand Est 2023, sous réserve que votre entreprise remplisse les conditions d'éligibilité et qu'au minimum 3 entreprises participent à l'opération. Les conditions d'attribution de cette subvention restent à préciser pour 2023, votre conseiller CCI International vous en informera.

Prise en compte limitée à 2 participants par entreprise.



Les dépenses engagées au titre de la manifestation peuvent être reprises dans le cadre de l'assurance prospection proposée par Bpifrance.

CONTACTS

Alsace // Emmanuel BUTZ // T. 03 88 76 42 30 // 06 75 52 03 71 // e.butz@grandest.cci.fr
 Champagne-Ardenne // Amandine PIHET // T. 03 26 50 62 98 // 06 25 42 47 54 // a.pihet@grandest.cci.fr
 Lorraine // Valérie MOTTLL // T. 03 83 85 54 78 // 06 42 24 60 83 // v.mottll@grandest.cci.fr

• teamfrance-export.fr/grandest

CCI Grand Est - 10 Place Gutenberg – CS 20003 - 67085 Strasbourg Cedex – France



SUISSE - BÂLE

BIO-EUROPE SPRING 2023

DU 20 AU 22 MARS 2023

(EN DISTANCIEL DU 28 AU 30 MARS 2023)

A retourner complété à :

- CCI International Grand Est
- 10 place Gutenberg - CS 20003
- 67085 Strasbourg Cedex
- Ou par mail à votre conseiller**

*Si vous souhaitez que la référence de votre bon de commande soit reportée sur la facture qui vous sera envoyée vous devez **obligatoirement l'indiquer sur ce bon d'acceptation.***

| REFERENCES | |
|---|-----------------------|
| Dossier suivi par (nom de votre conseiller) : | |
| Bon d'acceptation à retourner avant le : 31 janvier 2023 | |
| IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE | |
| N° de bon de commande client à reporter sur la facture : | |
| Raison Sociale : | SIRET (obligatoire) : |
| Nom : | Fonction : |
| Activité : | Site Internet : |
| Adresse : | |
| CP : | Ville : |
| Adresse de facturation (si différente) : | |
| Tél : | Mail : |

| Participe à : | |
|--|------------|
| <input type="checkbox"/> Business Expedition BIO Europe Spring du 20 au 22 mars 2023 (présentiel et distanciel) | |
| TARIF : participant(s) x 2 495 € HT = | € HT |
| <input type="checkbox"/> Business Expedition BIO Europe Spring du 28 au 30 mars 2023 (distanciel) | |
| TARIF : participant(s) x 1 995 € HT = | € HT |
| <input checked="" type="checkbox"/> Forfait organisation CCI International Grand Est | 600 € HT |
| TOTAL HT | |
| TVA 20 % | |
| TOTAL TTC | |

Je procède au paiement de 50% du montant TTC soit€ TTC **par virement bancaire** aux coordonnées suivantes : BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE - IBAN : FR76 1470 7501 8070 2198 5594 514 - Adresse SWIFT (BIC) : CCBPFRPMTZ

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente indiquées en annexe et les accepte.

Fait à

Le

Signature + cachet de l'entreprise

Précédée de la mention « Bon pour accord »

1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les dispositions qui suivent sont constitutives des conditions générales de vente (C.G.V.) des prestations commercialisées par la CCI GRAND EST dans le cadre des activités déployées par CCI International GRAND EST avec, le cas échéant, l'appui du réseau d'Enterprise Europe Network. Des conditions particulières pourront, le cas échéant, déroger aux présentes conditions générales de vente ou les compléter par des clauses spécifiques contenues dans la proposition commerciale. Toute condition contraire opposée par le Client sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à la CCI GRAND EST, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Les conditions générales d'achat du Client sont inapplicables.

Le fait que la CCI GRAND EST ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque des dites conditions.

Toute commande de prestations commercialisées par la CCI GRAND EST suivie du règlement par le Client d'une avance sur participation ou au comptant, entraîne et implique l'adhésion entière et sans réserve de ce dernier aux présentes conditions générales de vente.

Dans la prestation d'Enterprise Europe Network et de CCI International GRAND EST ne sont pas inclus sauf mention spécifique dans le bulletin d'acceptation : les transports à l'intérieur du pays où se déroule la mission, les frais de restauration non prévus au programme, la participation d'une 2ème personne pour la même entreprise, les frais éventuels d'acheminement de documentation et /ou d'échantillons, le dédouanement de ces derniers et les frais d'excédent de poids, l'assistance d'un interprète, les dépenses personnelles, les frais de visas.

2. MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE RÈGLEMENT

2.1 / Proposition commerciale

Une proposition commerciale à laquelle sera joint un bulletin d'acceptation ou un devis sera adressé à l'entreprise concernée. Cette offre mentionnera les conditions d'exécution et les conditions financières retenues.

2.2 / Acceptation de l'offre proposée et inscription

Les entreprises confirmeront leur participation en retournant, avant la date de clôture des inscriptions, à la CCI GRAND EST :

- Le bulletin d'acceptation dûment complété et signé par une personne habilitée au sein de l'entreprise,
- Un acompte de 50% du montant total TTC de la facture à la commande.

Le bulletin d'acceptation matérialise l'engagement de l'entreprise et l'acceptation des Conditions Générales de Vente. A réception du bulletin d'acceptation, la CCI GRAND EST retournera à l'entreprise une facture acquittée correspondant à l'acompte reçu.

Le solde est exigible 15 jours avant le début de la mission ou de la fourniture programmée des prestations.

Cas particulier : Pour les prestations concernant l'offre de préparation, comprenant par exemple les ateliers techniques, les rencontres expert, l'éclairage réglementaire, les diagnostics export, les fichiers : le prix de la prestation est payable à la commande, sauf stipulation expresse de la part de la CCI GRAND EST.

2.3 / Engagements des parties

Les conditions financières et techniques de la prestation n'engagent la CCI GRAND EST que si le bulletin d'acceptation et l'acompte sont retournés avant le délai précisé sur le bulletin d'acceptation.

La réception des pièces indiquées en 2.2 constitue la condition impérative du démarrage de la prestation par la CCI GRAND EST.

Le Client s'engage à bénéficier de la (ou des) prestation(s) choisie(s) et validée(s) au préalable avec les services de la CCI GRAND EST et à suivre le programme tel qu'il est proposé dans l'offre.

2.4 / Subventions éventuelles

La confirmation par la CCI GRAND EST du bon de commande rend exigible l'intégralité des sommes dues. Le droit aux subventions étant soumis à des conditions d'éligibilité, il appartient à l'entreprise de vérifier son éligibilité auprès de la Région Grand-Est.

2.5 / Facturation complémentaire

Si des prestations complémentaires par rapport à la teneur de la proposition commerciale sont rendues au Client, la CCI GRAND EST émettra une facture spécifique mentionnant le prix de la prestation concernée dans le mois qui suit le retour du déplacement. Elle devra être réglée sous 30 jours fin de mois.

3. PÉNALITÉS EN CAS DE NON-PAIEMENT

Le non-paiement à leur échéance des factures émises entraînera, après une mise en demeure préalable adressée par lettre recommandée restée sans effet :

- L'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal (Art. L.441-6 du Code de Commerce),
- L'application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €,
- L'exigibilité immédiate de la somme restant due à la CCI GRAND EST.

4. CONDITIONS D'ANNULATION DE LA PRESTATION

4.1 / Du fait de la CCI GRAND EST

Postérieurement à la diffusion de la proposition commerciale et quelles qu'en soient les causes, la CCI GRAND EST se réserve le droit d'annuler ou de reporter la prestation. Une information écrite sera adressée aux Clients et leur acompte sera remboursé, à l'exclusion de toute indemnité supplémentaire.

4.2 / Du fait du Client

En cas d'annulation du fait du Client, la CCI GRAND EST sera en droit de conserver l'acompte et de facturer les prestations résiduelles à hauteur des dépenses réelles qu'elle aura déjà engagées.

4.3 / Force majeure

Les cas de force majeure, notamment les grèves, guerres, boycott de produits français, etc., ou tout autre événement imprévisible, irrésistible et insurmontable, indépendant de la volonté de la CCI GRAND EST et entravant les prestations en constituant un obstacle définitif à l'exécution de ses fournitures et prestations, suspendent de plein droit les obligations de la CCI GRAND EST et la dégage de toute responsabilité ou dommage pouvant en résulter.

Sont assimilées à un cas de force majeure les mesures prises par une autorité instituée dans le cadre de la lutte contre une crise sanitaire de type COVID19 empêchant la fourniture de la prestation.

Dans ce cas, le Client a la faculté de résilier sa participation en adressant à la CCI GRAND EST une lettre recommandée avec AR et la CCI GRAND EST lui remboursera les sommes versées, à l'exception des frais d'organisation qu'elle aura engagés, ou délivrera, au choix du Client, un avoir du même montant.

5. INFORMATION ET CONFIDENTIALITÉ

5.1 / Le Client s'engage à transmettre à la CCI GRAND EST toutes les informations nécessaires à la bonne réalisation de la prestation. Le Client s'engage à honorer les rendez-vous, à réaliser les démarches et travaux lui incombant dans le cadre du projet et à informer régulièrement la CCI GRAND EST de son évolution. Le Client précisera si ces données revêtent un caractère confidentiel ou si elles peuvent être exploitées par la CCI GRAND EST en vue d'enrichir ses programmes d'action ou ses prestations.

5.2 / La CCI GRAND EST s'engage à prendre les mesures nécessaires, notamment vis-à-vis de son personnel, pour que soient maintenus confidentiels les informations et documents de toute nature, relatifs au Client, qui lui sont communiqués pour ou à l'occasion de la réalisation de la prestation. De la même manière, elle s'oblige à traiter comme strictement confidentiels les résultats de la prestation, sauf autorisation spéciale et écrite du Client.

5.3 / La CCI GRAND EST pourra mentionner le nom du Client dans ses références institutionnelles (notamment avec le Conseil Régional ou l'Etat) et commerciales.

6. RESPONSABILITÉS

La CCI GRAND EST ne peut être tenue pour responsable de l'utilisation par le Client des informations qui lui auront été transmises par la CCI GRAND EST, celle-ci n'ayant qu'une obligation de moyens.

La CCI GRAND EST dispose d'une assurance responsabilité civile en sa qualité de prestataire. Toutefois, la CCI GRAND EST n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne les risques, dommages encourus et accidents de toute nature pouvant survenir à l'occasion d'une mission ou d'un salon. Le Client est par conséquent invité à souscrire à ses frais toutes assurances rendues nécessaires. Le Client devra notamment être titulaire d'une police d'assurance le garantissant pour les dommages qu'il encourt et ceux causés aux tiers dont il serait reconnu responsable. Plus spécialement, les Clients et leurs assureurs renoncent à tous recours contre la CCI GRAND EST.

7. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La CCI GRAND EST demeure seule propriétaire des droits portant sur la propriété intellectuelle intégrés dans ses prestations, de son savoir-faire et du contenu des rapports rédigés par ses services ou ses partenaires.

8. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les données collectées recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la base de gestion de la relation client. Les destinataires des données sont les services de la CCI GRAND EST, de Business France et de leurs entités rattachées (pour certaines situées hors Union Européenne), aux membres du dispositif français d'appui à l'internationalisation de l'économie française et leurs sous-traitants techniques, à CCI France en sa qualité de tête de réseau et aux services d'Etat au titre de l'évaluation des prestations fournies. Conformément au règlement européen du 27 avril 2016 sur la protection des données des personnes physiques et la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, le Client dispose des droits d'accès, de rectification, d'opposition pour justes motifs et de limitation des données le concernant. Il peut exercer ces droits sur simple demande à l'adresse suivante : dpo@grandest.cci.fr ou par courrier postal : DPD, CCI Grand Est 10 rue Claude Gelée BP41071 88051 Epinal cedex 9. Le responsable du traitement est le Président de la CCI GRAND EST. Base juridique du traitement : mission de service public de la CCI (art. L710-1, 3° du code de commerce). Autorité auprès de laquelle le Client peut introduire une réclamation : CNIL www.cnil.fr, 3 place de Fontenoy TSA 80715 75334 Paris cedex 07.

9. LITIGES

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au seul droit français. Les Parties rechercheront une solution amiable à tout différend pouvant survenir entre elles, et de préférence par la voie de la médiation.

A défaut de règlement amiable, tout litige ou toute contestation se rapportant à l'application, l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions générales de vente sera porté devant les juridictions françaises territorialement compétentes par rapport au siège de la CCI.